

Edité le : 06/06/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

C.C. Lodévois et Larzac
Service Eau Rivière Assainissement

Espace Marie Christine BOUSQUET
1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE23-81376	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2306-28212-2	N° Prélèvement :	00297957
N° Analyse :	00299231		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	CENTRE ST JEAN DE LA BLAQUIERE	Code PSV :	0000001352
Localisation exacte :	HABITATION, 20 AV du grand chemin		
Dept et commune :	34 SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,7075281000	Y :	3,4250714000
UGE :	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2.CP
Nom de l'exploitant :	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC 1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE	Motif du prélèvement :	CP
Nom de l'installation :	LL-SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 02/06/2023 à 09h04 Réception au laboratoire le 03/06/2023 à 05h00 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND Flaconnage CARSO-LSEHL M.GALIBERT	Code :	001203
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/06/2023 à 05h00

.../...

Edité le : 06/06/2023

Identification échantillon : LSE2306-28212-2

Destinataire : C.C. Lodévois et Larzac

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	11D2-CP	20.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25 #
pH sur le terrain	11D2-CP	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.27	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.32	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Analyses physicochimiques							
Métaux							
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20 #
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	4	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10 #
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.031	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0 1.0 #

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Nicolas ROUX
Valideur technique

